

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 avril à 20 heures 30 les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur René LEMOINE, Maire.

Présents : Mmes Solange PHELIPPON, Mme Céline BIOTTEAU, Charlotte VIGNEUX, Betty RAUTUREAU
MM. René LEMOINE, Philippe THOYER, Stéphane ARCHAMBEAU, Fabrice CHAMPIGNE, Florent GIROUD, Robert VINDRINET, Xavier BARREAU.

Absents :

Date de la convocation : 17 avril 2019

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 11
	Présents	: 11
	Absents	: 0
	Pouvoirs	: 0

Secrétaire de séance : Robert VINDRINET

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter le point « 2019_04_05 **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE** Conditions financières de mise à disposition des locaux d'accueil de loisirs les mercredis à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral » à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **2019_04_01 FINANCES** – Demande de subvention 2019 de l'ADMR
- **2019_04_02 FINANCES** – Demande de participation aux frais de fonctionnement du RASED
- **2019_04_03 COMMANDE PUBLIQUE** – Travaux de sécurisation de l'école communale – rue Saint Nicolas et rue du Clos des Vignes : Attribution des marchés de travaux.
- **2019_04_04 DOMAINE ET PATRIMOINE** – Demande de report du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

QUESTIONS DIVERSES

● 2019 04 01 FINANCES – Demande de subvention 2019 de l'ADMR

L'ADMR demande, au titre de l'année 2019, une subvention d'un montant de 1 566 euros décomposée comme suit :

- 1 194 euros pour le secrétariat
- 190 euros pour l'action sociale
- 182 euros pour le loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, de verser cette subvention à l'ADMR au titre de l'année 2019.

● 2019 04 02 FINANCES – Demande de participation aux frais de fonctionnement du RASED

Le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) de la circonscription intervient auprès des élèves en difficulté de l'école de Puyravault. Leur intervention nécessite un matériel spécifique et l'achat de fournitures adaptées. Il demande donc à la commune de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 30 euros par classe, soit un montant total de 90 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, de participer aux dépenses du RASED pour un montant de 90 euros, soit 30 euros par classe.

● 2019 04 03 COMMANDE PUBLIQUE – Travaux de sécurisation de l'école communale – rue Saint Nicolas et rue du Clos des Vignes : Attribution des marchés de travaux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 offres sont parvenues en mairie. Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

- COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 95 615 euros HT hors option

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le marché de travaux HORS OPTION à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant HT de 95 615 euros.

● 2019 04 04 DOMAINE ET PATRIMOINE – Demande de report du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

La loi NOTRe prévoit le transfert, à titre obligatoire, des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral compte parmi ses compétences facultatives « l'assainissement non collectif » mais n'est pas en capacité (technique et financière) de prendre en gestion la compétence assainissement (collectif et non collectif) au 1er janvier 2020.

Un report du transfert de compétence au 1er janvier 2026 peut être effectif sous réserve que minimum 25% des communes membres, représentant 20% de la population intercommunale, délibèrent avant le 1er juillet 2019 pour s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement au 1er janvier 2020.

En conclusion, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la partie de compétence assainissement représentée par l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au 1er janvier 2020,
- **DE REPORTER** au 1er janvier 2026 ledit transfert, sous réserve d'une délibération de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour une prise de compétence postérieure au 1er janvier 2020 et avant le 1er janvier 2026 et sans que le droit d'opposition des communes membres n'ait été acquis,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération notamment en la notifiant à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la partie de compétence assainissement représentée par l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au 1er janvier 2020,
- **REPORTE** au 1er janvier 2026 ledit transfert, sous réserve d'une délibération de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour une prise de compétence postérieure au 1er janvier 2020 et avant le 1er janvier 2026 et sans que le droit d'opposition des communes membres n'ait été acquis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération notamment en la notifiant à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

● **2019 04 05 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE Conditions financières de mise à disposition des locaux d'accueil de loisirs les mercredis à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral participe à hauteur de 58,50 euros par mercredi pour l'utilisation des locaux de l'accueil de loisirs « Mill'Goules » alors que les dépenses réelles de frais de fonctionnement (hors salaires) est d'au moins 192 euros par mercredi.

Il propose donc au Conseil Municipal de revoir ce montant de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- de **PROPOSER** à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral de fixer la participation (hors frais de personnel) à 100 euros par mercredi **OU** D'OUVRIR l'accueil de loisirs pendant les petites et grandes vacances.
- de **FERMER** les locaux Mill'Goules le mercredi à compter du 30 mai 2019 si la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ne répond pas favorablement à une de ces deux propositions.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre un courrier à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour l'informer de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire : Travaux à l'école, il rappelle qu'une réunion de chantier a lieu tous les mardis sur place.
- Monsieur le Maire : L'inauguration de la salle polyvalente « Salle Henri PICORON » aura lieu le samedi 18 mai 2019 à 11h30
- Monsieur le Maire : le 14 juillet étant un dimanche, les festivités auront lieu le 13 juillet.
- Solange PHELIPPON : Tableau de présence pour le bureau de vote du 26 mai 2019
- Betty RAUTUREAU : Etudier la possibilité de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à minuit.

Fait à Puyravault,
Le 3 mai 2019

Le Maire,
René LEMOINE